Image not found or type unknown

Mise en ligne du simulateur d'impôts 2016

Actualité législative publié le **27/01/2016**, vu **1928 fois**, Auteur : philippeperet

Depuis le 19 Janvier, vous pouvez accéder gratuitement au simulateur d'impôts pour l'année 2016.

Depuis le 19 Janvier, vous pouvez, via un simulateur en ligne proposé par le Ministère des Finances et des Comptes Publics, calculer à combien s'élèvera votre impôt pour l'année 2016.

Ce simulateur est destiné aux contribuales résidants en France et prend en compte la suppression de la prime pour l'emploi (remplacée par la prime d'activité depuis le 1er Janvier). Avant de le tester, vous pourrez consulter son mode de fonctionnement via le lien suivant : comment utiliser le simulateur d'impôts

Si le montant présenté est à titre indicatif seulement, il peut être calculé à l'aide de deux modes :

- calcul **complet** prenant en compte par exemples des revenus d'activité commerciale, libérale, agricole ou investissements locatifs

-calcul **simplifié** effectué selon les déclarations de salaires, de retraites, les revenus fonciers ou encore les dons humanitaires ou pensions alimentaires.

Si vous souhaitez utiliser cet outil, il vous sufffit de cliquer ci-dessous :

Calcul de l'impôt sur le revenu 2016

Philippe Peret

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés